



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 13 juillet 2021, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h – Diffusé en direct sur FACEBOOK LIVE**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021;

2.0.- MAIRIE

2.1.- Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du Québec – CSN –
Demande d'appui à l'action de visibilité sur le territoire pour la
conversion des horaires de faction des paramédics;

**RÉSOLUTION
2021-07-202**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.2.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – TECQ 2019-2023 – Augmentation du soutien financier aux travaux d'infrastructures;

2.3.- Accès au réseau internet sur le chemin du Camping – Nouvelles constructions;

2.4.- Demande de présence policière accrue sur le territoire de la Ville de Malartic – Sûreté du Québec;

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Délégation de signataires : Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques et dépôts directs;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Demande de dérogation mineure par la société DIAFOR, monsieur Mathieu Dionne pour l'immeuble situé au 491, chemin Jolicoeur et Ste-Croix (lot 6 404 265, cadastre du Québec);

5.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 740, rue Frontenac, rescinder la résolution 2021-02-048 – Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 740, rue Frontenac;

5.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par la Maison de la famille de Malartic au 161, avenue d'Abitibi;

5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par la société Réflexeur – Enseignes + Lettrage au 831, rue Royale;

5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 430, rue Royale;

5.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Raphaël Didos Sulemani au 1110, rue Royale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.7.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Jean-Yves Paquin au 490, 2^e Avenue;
- 5.8.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 1041, rue Royale;
- 5.9.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Luc Maltais, Qualipro et monsieur Mathieu Paquin, Techni concept Premium, panneau d'affichage numéro 5, rue Royale;
- 5.10.- Mine Canadian Malartic – Demande de modification d'autorisation ministérielle – Réseau de distribution d'eau potable – Ajout de conduites – Projet Odyssey;
- 5.11.- Mine Canadian Malartic – Demande de modification d'autorisation ministérielle – Système de traitement des eaux usées – Ajout de conduites – Projet Odyssey;
- 5.12.- Mine Canadian Malartic – Demande d'autorisation ministérielle pour le projet de compensation « Nettoyage de la rivière Piché sous le pont du chemin Halet »;
- 5.13.- Rescinder la résolution 2018-02-057 – Acquisition de terrains du ministère des Ressources naturelles du Québec (butte-écran);
- 5.14.- Acquisition de terrains du ministère des Ressources naturelles du Québec (Route 117);
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- La Grande marche 2021 : 15, 16 et 17 octobre 2021;
- 7.2.- Société d'histoire de Malartic – Rapport annuel 2020-2021;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Rescinder la résolution 2021-01-020 et la résolution 2019-10-354 – Nomination des membres du Comité du Parc linéaire et de la revitalisation de la rivière Malartic – Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson;
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Fondation Mira – Campagne de financement;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 13.1.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques – 39 335 \$;
- 13.2.- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – Remerciements;
- 13.3.- Régie des alcools, des courses et des jeux – Demande de permis d'alcool pour le Resto Bar Malartic Pizzaria : 811, rue Royale;
- 13.4.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Mise à jour du Plan de mesures d'urgence – juillet 2021;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

2.1.- **Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du Québec – CSN – Demande d'appui à l'action de visibilité sur le territoire pour la conversion des horaires de faction des paramédics**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec – CSN demande l'appui de la Ville à l'action de visibilité sur son territoire pour la conversion des horaires de faction des paramédics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a interpellé le ministre de la Santé et des Services sociaux à plusieurs reprises en lui faisant parvenir différentes résolutions d'appui;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a fait parvenir une mise en demeure au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec le 23 juin 2021 pour qu'il soit mis fin aux horaires de faction sur le territoire de

RÉSOLUTION
2021-07-203

RÉSOLUTION
2021-07-204

RÉSOLUTION
2021-07-205



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec – CSN dans son action de visibilité sur le territoire de la Ville pour la conversion des horaires de faction des paramédics;

Adoptée.

**2.2.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) –
TECQ 2019-2023 – Augmentation du soutien financier aux travaux
d'infrastructures**

Dépôt du document à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2021-07-206**

**2.3.- Accès au réseau internet sur le chemin du Camping – Nouvelles
constructions**

CONSIDÉRANT QU'en regard de la crise actuelle, un accès à internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle construction a été érigée sur le chemin du Camping comportant douze (12) logements;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième construction sera érigée dans les semaines à venir sur le chemin du Camping comportant également douze (12) logements;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles constructions n'ont pas accès présentement à un service internet;

CONSIDÉRANT QUE les rues avoisinantes ont accès à ce service;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à Télébec et Cablevision de remédier à cette situation et d'accélérer le processus d'accès à internet sur le chemin du Camping, à Malartic;

DE TRANSMETTRE une correspondance et copie de la présente résolution à messieurs Marc-André Sévigny, directeur général de Cablevision et Vincent Guimont, directeur aux ventes en Abitibi;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-207**

**2.4.- Demande de présence policière accrue sur le territoire de la Ville de
Malartic – Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes citoyennes ont été reçues concernant la vitesse, le bruit, les véhicules hors route, le vandalisme, etc. sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'une présence policière accrue sur le territoire de la Ville de Malartic pourrait décourager certains méfaits commis;



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2021-07-208

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la Sûreté du Québec une présence policière accrue sur le territoire de la Ville de Malartic;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au capitaine Kevin Lafrance, directeur du poste de la Sûreté du Québec de Val-d'Or ainsi qu'à l'inspecteur Serge Thiffault, commandant de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et à monsieur Robert Durant, directeur du centre de services de Val-d'Or;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Délégation de signataires : Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Malartic et la Société canadienne de la Croix-Rouge vient à échéance en novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Malartic et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques et dépôts directs

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

**RÉSOLUTION
2021-07-209**

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 mai 2021, tels que présentés;

Adoptée.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2021-07-210**

5.1.- Demande de dérogation mineure par la société DIAFOR, monsieur Mathieu Dionne pour l'immeuble situé au 491, chemin Jolicoeur et Ste-Croix (lot 6 404 265, cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 404 265 du cadastre du Québec, suite à une demande de permis afin de faire deux entrées charretières;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande présente certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une largeur de 20 mètres par entrée charretière au lieu d'un maximum de 11 mètres;

CONSIDÉRANT QU'une largeur de 11 mètres par entrée charretière n'est pas suffisante pour la circulation de fardier;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié à cet effet sur le site Internet de la Ville, le 25 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de ville d'autoriser deux entrées charretières d'une largeur de 20 mètres chacune pour un total de 40 mètres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure pour deux entrées charretières d'une largeur de 20 mètres chacune pour un total de 40 mètres, telle que déposée;

Adoptée.

RÉSOLUTION

5.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 740, rue Frontenac, rescinder la résolution 2021-02-048 – Demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 740, rue Frontenac

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-02-048 – Demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 740, rue Frontenac a été adoptée le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de rescinder la résolution 2021-02-048 afin que l’abri d’auto ne soit pas démoli et que le revêtement extérieur soit en vinyle et de couleur beige pâle;

CONSIDÉRANT QU’une demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 740, rue Frontenac, à Malartic (lot numéro 2 998 015, cadastre du Québec), pour la démolition complète de la remise, pour l’installation de soffite et de revêtement de vinyle de couleur beige pâle en dessous de l’abri d’auto et pour remplacer le revêtement extérieur de la résidence par du vinyle beige pâle et pour l’aménagement d’un stationnement de gravier en cour arrière à l’endroit où il y avait la remise;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l’étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d’évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandent au conseil de ville d’approuver la demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), telle que déposée par la Mine Canadian Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’APPROUVER la demande du plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-212**

5.3.-

Demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) par la Maison de la famille de Malartic au 161, avenue d’Abitibi

CONSIDÉRANT QU’une demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 161, avenue d’Abitibi, Malartic (lot numéro 2 998 124, cadastre du Québec) afin de refaire le balcon et l’escalier avant d’une dimension de 12 pieds x 6 pieds avec une rampe d’accès pour personnes handicapées, de refaire le balcon arrière d’une dimension de 6 pieds x 14 pieds ainsi que changer le dessus du palier;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l’étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d’évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandent au conseil de ville d’approuver la demande de plan



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-213**

5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par la société Réflecteur – Enseignes + Lettrage au 831, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 831, rue Royale, Malartic (lot numéro 2 998 033, cadastre du Québec) afin de faire l'installation de six (6) enseignes;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-214**

5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 430, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 430, rue Royale, Malartic (lot numéro 2 998 381, cadastre du Québec) afin de procéder à la réfection extérieure de l'immeuble, soit l'installation d'un revêtement métallique, la réfection de la toiture et l'installation d'une porte commerciale vitrée;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-215**

5.6.-

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Raphaël Didos Sulemani au 1110, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1110, rue Royale, Malartic (lot numéro 2 999 187, cadastre du Québec) afin de faire l'installation d'un revêtement extérieur d'aluminium de couleur beige sur le bâtiment principal aux endroits où il n'y a présentement pas de revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-216**

5.7.-

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Jean-Yves Paquin au 490, 2^e Avenue

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 490, 2^e Avenue, Malartic (lot numéro 2 999 224, cadastre du Québec) afin de procéder à la démolition partielle de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire procéderait à la reconstruction de la résidence au printemps 2022;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-217**

5.8.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par Mine Canadian Malartic (MCM) au 1041, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1041, rue Royale, Malartic (lot numéro 2 999 289, cadastre du Québec) afin de modifier l'enseigne existante en remplaçant le mot MINE par le mot PARTENARIAT;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-218**

5.9.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Luc Maltais, Qualipro et monsieur Mathieu Paquin, Techni concept Premium, panneau d'affichage numéro 5, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour faire l'installation d'une enseigne de chaque côté du panneau d'affichage numéro 5 de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, l'enseigne proposée côté Ouest ne respectait pas tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic quant à l'apparence de la publicité du Dépanneur LM et de la société Qualipro qui donnent un aspect chargé tenant compte notamment que deux sociétés y sont affichées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme n'approuvaient pas la demande initiale de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne a été retouchée afin de présenter seulement le Dépanneur LM et que la disposition du message annoncé a été modifiée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tenant compte des changements apportés;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

- 5.10.- Mine Canadian Malartic – Demande de modification d'autorisation ministérielle – Réseau de distribution d'eau potable – Ajout de conduites – Projet Odyssey**
-

Dépôt du document à titre d'information.

- 5.11.- Mine Canadian Malartic – Demande de modification d'autorisation ministérielle – Système de traitement des eaux usées – Ajout de conduites – Projet Odyssey**
-

Dépôt du document à titre d'information.

- 5.12.- Mine Canadian Malartic – Demande d'autorisation ministérielle pour le projet de compensation « Nettoyage de la rivière Piché sous le pont du chemin Halet »**
-

Dépôt du document à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2021-07-219**

- 5.13.- Rescinder la résolution 2018-02-057 – Acquisition de terrains du ministère des Ressources naturelles du Québec (butte-écran)**
-

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-02-057 – Acquisition de terrains du ministère des Ressources naturelles du Québec (butte-écran) a été adoptée le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder la résolution 2018-03-057 afin de remplacer madame Nathalie Touzin, à titre de répondante auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que dans l'entente signée entre la Ville de Malartic et la société Canadian Malartic GP, la Ville doit se porter acquéreur d'une partie des lots 2 999 353, 5 490 972, 5 490 973 et 5 490 974 du cadastre du Québec pour l'aménagement de la butte-écran;

CONSIDÉRANT QUE les lots ci-haut mentionnés appartiennent au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP paiera tous les frais relatifs à cette transaction;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande pour l'acquisition d'une partie des lots 2 999 353, 5 490 972, 5 490 973 et 5 490 974 du cadastre du Québec auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec pour l'aménagement de la butte-écran;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et de refacturer à la société Canadian Malartic GP;

QUE ladite demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

QUE M^e Kathy Gauthier, greffière, soit désignée à titre de répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents requis et nécessaires relativement à cette transaction projetée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-07-220**

5.14.- Acquisition de terrains du ministère des Ressources naturelles du Québec (Route 117)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se porter acquéreur des lots 3 386 669, 3 386 670, 3 386 671, 3 386 674 et 3 386 672 du cadastre du Québec à des fins industrielles ou commerciales;

CONSIDÉRANT QUE les lots ci-haut mentionnés appartiennent au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER l'acquisition des lots 3 386 669, 3 386 670, 3 386 671, 3 386 674 et 3 386 672 du cadastre du Québec au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et de mandater M^e Kathy Gauthier, greffière afin de faire la demande d'acquisition au nom de la Ville et à être la répondante pour la Ville de Malartic auprès dudit ministère;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relativement à cette transaction;

DE MANDATER M^e Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- La Grande marche 2021 : 15, 16 et 17 octobre 2021

Dépôt du document à titre d'information.

7.2.- Société d'histoire de Malartic – Rapport annuel 2020-2021

Dépôt du document à titre d'information.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

**RÉSOLUTION
2021-07-221**

10.1.- Rescinder la résolution 2021-01-020 et la résolution 2019-10-354 – Nomination des membres du Comité du Parc linéaire et de la revitalisation de la rivière Malartic – Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic en collaboration avec la Mine Canadian Malartic (MCM) procédera à la revitalisation de la rivière Malartic dans le cadre du *Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer un comité pour la planification, l'organisation et le bon déroulement du projet de revitalisation de la rivière Malartic;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-354 – Nomination du Comité – Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic – Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson adoptée le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-020 – rescinder la résolution 2019-10-354 – Nomination du Comité – Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic – Plan de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson adoptée le 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder la résolution 2021-01-020 afin de remplacer messieurs Jude Boucher et Pascal Lemieux, conseillers et d'ajouter un représentant de la Ville auprès du Comité du Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONSTITUER le *Comité du Parc linéaire et de la revitalisation de la rivière Malartic*;

DE DÉSIGNER les conseillers, monsieur Jean Turgeon et madame Catherine Larivière, afin de remplacer messieurs Jude Boucher et Pascal Lemieux, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité – Parc linéaire et revitalisation de la rivière Malartic*;

D'AJOUTER le chargé de projet monsieur Marco Bisailon pour représenter la Ville de Malartic au sein du *Comité du Parc linéaire et de la revitalisation de la rivière Malartic*;

Adoptée.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Fondation Mira – Campagne de financement

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques – 39 335 \$



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2021-07-222

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

13.2.- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – Remerciements

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

**13.3.- Régie des alcools, des courses et des jeux – Demande de permis
d'alcool pour le Resto Bar Malartic Pizzaria : 811, rue Royale**

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

**13.4.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Mise à jour du Plan de mesures
d'urgence – juillet 2021**

Dépôt du document à titre d'information.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 18

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{re} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE